

**EXTRAIT du REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie de **VILLEFRANCON**

**SÉANCE 12 MARS 2022**

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Date de convocation</b>
en exercice : 11	08/03/2022
Présents : 7	
Votants : 10	
N° délibération : 1203202206	

<b>Objet de la délibération</b>
REGLEMENT DE PRESCRIPTION DE LA FORET COMMUNALE

L'an deux mil vingt-deux, le douze-mars, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence Philippe BILLOTET, Maire.

Présents : BAILLY Séverine, BILLOTET Philippe, BILLOTTET Benoit, MONNIN Sylvie, DE DINECHIN Guillaume, DE DINECHIN Sabrina, GUINARD Maurice

Absents excusés : BAILLY Olivier, GARNIER Marc, ROTA Mickaël

Absent(s) représenté(s) : GARNIER Marc donne pouvoir à GUINARD Maurice, BAILLY Olivier donne pouvoir à BILLOTTET Benoit, ROTA Mickaël donne pouvoir à BAILLY Séverine,

Absent (s) : Hervé FOUSSERET

Secrétaire de séance : DE DINECHIN Guillaume

Le Maire indique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion. Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt communale de Villefrancon relevant du régime forestier, établi par l'Office national des forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de FRANCHE - COMTE dont elle dépend.

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

Le Maire présente les programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE SON ACCORD** sur le document de prescriptions propre à la forêt communale de Villefrancon relevant du régime forestier qui lui a été présenté, lequel a été établi conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de FRANCHE - COMTE, qui lui a été présenté.

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
**23/03/2022**  
et affichage du  
**23/03/2022**





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Haute-Saône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-03-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE VILLEFRANCON

N° de SIREN: 217005578

Numéro Acte de la collectivité locale: 2403202205

Objet acte: Règlement de prescription de la forêt communale

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 070-217005578-20220312-2403202205-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**